

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix sept le 11 janvier, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13 Date de convocation du Conseil Municipal : 3 janvier 2017

Présents : Jacques BIDALUN – Béatrice MULLER - Gérard BARBÉ – Alfred AUGEREAU - Claudine PERTUISOT - Nicole PRADIER - Bernard AUGÉARD - Gilles ANNE- Bernard ESCHENBRENNER - Alain PONTENS - Christine GRASS - Dominique MIQUAU

Absentes excusées : Sylvie VERGARA (Proc. à B. MULLER) - M. Thérèse ANDRON – Gladys MOONEY

Secrétaire : Jacques BIDALUN

ORDRE DU JOUR		
<i>Nomination d'un(e) secrétaire de séance</i>		
<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 9 janvier 2017</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 05-01-2017	Elections des conseillers communautaires	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
Questions diverses		

• **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. le Maire est nommé secrétaire de séance.

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/01//2017**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 9 janvier 2017. Aucune observation n'est formulée : le procès-verbal du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

D/ 05-01-2017 – Elections des délégués communautaires

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux textes réglementaires et suite à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 par lequel Monsieur le Préfet a validé la fusion des communautés de communes de la 'Pointe du Médoc » et des « Lacs Médocains ».

La communauté nouvelle prend le nom de « Médoc Atlantique ».

Les communes doivent élire leurs délégués sachant que le nombre de sièges au sein du conseil communautaire est fixé à 38, dont 2 pour Le Verdon-sur-Mer soit un de moins que le nombre de délégués à la CDC Pointe du Médoc.

Ce document a été approuvé par le Conseil Municipal lors de la réunion en date du 5 septembre 2016.

Il s'agit aujourd'hui d'élire les conseillers communautaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, la candidature de M. Alfred AUGEREAU a été présentée au Conseil ; il n'y a pas eu d'autres candidatures.

M. AUGEREAU a été élu à la majorité des votants :

Nombre de votants : 13

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 (Melle MULLER – Mme VERGARA, anciennes conseillères communautaires, titulaire et suppléante).

Monsieur le Maire et Alfred AUGEREAU seront les délégués à la communauté de communes Médoc Atlantique pour la durée de leur mandat.

Monsieur le Maire a souhaité voir au conseil communautaire un élu disponible, et qui possède des connaissances en matière d'urbanisme et de finances en particulier, et susceptible de l'accompagner dans sa prochaine délégation au sein de la nouvelle CDC à savoir l'eau et l'assainissement.

Mme MULLER bien qu'approuvant la candidature de M. AUGEREAU, émet des réserves sur la forme : « le sujet aurait pu être traité plus tôt. » Monsieur le Maire rappelle qu'on ne pouvait délibérer avant la parution de l'arrêté du Préfet

La discussion a été élargie au statut de l'élu et à la difficulté d'être disponible pour les élus en activité.

Monsieur le Maire termine son intervention en précisant que les anciens conseillers communautaires recevront des invitations avec l'ordre du jour des prochains conseils et ont la possibilité d'assister aux réunions du conseil à titre d'auditeurs libres.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDALUN